



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/579 16 septembre 1988 FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ ARABE/

ESPAGNOL/RUSSE

Quarante-troisième session Point 71 de l'ordre du jour*

RENFORCEMENT DE LA SECURITE FT DE LA COOPERATION DANS LA REGION DE LA MEDITERRANEE

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

		<u>Paragraphes</u>	Pages
I.	INTRODUCTION	1 - 3	2
II.	RESUME DES VUES EXPRIMEES AU COURS DU DEBAT SUR LA QUESTION DU RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA COOPERATION DANS LA REGION DE LA MEDITERRANEE A LA QUARANTE-DEUXIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE	4 - 13	2
	A. Aspects politiques, militaires et de sécurité de la situation dans la région de la Méditerranée	4 - 10	2
	B. Propositions tendant à renforcer la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée	11 - 13	4
III.	REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	4
	Bulgarie Espagne Iraq Oman Pologne République démocratique allemande République socialiste soviétique de Biélorussie République socialiste soviétique d'Ukraine Union des Républiques socialistes soviétiques		4 6 6 7 7 10 13 15

88-21649 5976Q (F)

/...

18P.

^{*} A/43/150.

1. INTRODUCTION

- 1. Dans sa résolution 42/90 du 17 décembre 1987, intitulée "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée", l'Assemblée générale a, entre autres dispositions, a) accueilli favorablement toutes nouvelles propositions, déclarations et recommandations que les Etats souhaiteraient communiquer au Secrétaire général touchant le renforcement de la paix, de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée; b) invité les Etats membres des organisations régionales intéressées à prêter leur concours au Secrétaire général et à lui soumettre des idées et des suggestions concrètes sur la façon dont ces organisations pourraient aider à renforcer la paix et la coopération dans la région de la Méditerranée; et c) prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa quarante-troisième session, sur la base de toutes les réponses reçues et de toutes les notifications présentées en application de la résolution, et compte tenu du débat qu'elle a consacré à cette question au cours de sa quarante-deuxième session, un rapport à jour sur le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée.
- 2. En application de cette résolution, le Secrétaire général a adressé une note verbale aux Etats Membres de l'Organisation, le 9 mars 1988, les invitant à lui communiquer leurs vues sur la question du renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée, conformément aux paragraphes pertinents de la résolution.
- 3. Au 15 juillet 1988, six gouvernements avaient répondu à la note verbale du Secrétaire général.
 - II. RESUME DES VUES EXPRIMEES AU COURS DU DEBAT SUR LA QUESTION DU RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA COOPERATION DANS LA REGION DE LA MEDITERRANEE A LA QUARANTE-DEUXIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
 - A. <u>Aspects politiques, militaires et de sécurité de la situation dans la région de la Méditerranée</u>
- 4. La majorité des Etats Membres qui ont abordé le thème du renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée ont exprimé leur préoccupation devant la persistance de la tension dans la région. Il a été indiqué que la présence continue de puissances étrangères à la région et l'accumulation des armes, y compris des armes nucléaires, avaient créé dans la région une situation dangereuse.
- 5. Plusieurs Etats ont noté que les politiques d'agression, d'intimidation, d'intervention et d'ingérence dans les affaires intérieures des pays de la région étaient la cause profonde de la persistance de la tension dans la région de la Méditerranée. Selon ces Etats, les politiques visant à miner la souveraineté et l'indépendance des pays non alignés du bassin méditerranéen constituaient une menace considérable pour la paix et la sécurité dans la région.
- 6. Voyant dans les crises et les conflits actuels dans la zone de la Méditerranée l'une des principales causes de tension dans la région ainsi qu'un danger potentiel pour la paix et la sécurité internationales, plusieurs Etats ont lancé un appel

pour que ceux-ci soient résolus d'une manière pacifique, juste et durable. A cet égard, certains Etats ont souligné le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la recherche d'une telle solution.

- Un certain nombre d'Etats ont souligné une fois de plus que le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée était étroitement lié au renforcement de la sécurité et de la coopération en Europe et dans les autres régions. Certains Etats étaient d'avis que le processus de renforcement de la sécurité en Europe ne pouvait être poursuivi sans tenir compte des préoccupations en la matière des pays non alignés du bassin méditerranéen. Ils ont préconisé un dialogue approfondi entre les pays participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et les pays méditerranéens non participants. A cet égard, il a été rappelé que certains pays de la Méditerranée avaient présenté à la réunion de Vienne consacrée au suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe une proposition tendant à convoquer une réunion au cours de laquelle seraient examinés les possibilités et les moyens de renforcer la sécurité et d'intensifier la coopération dans la région de la Méditerranée dans le cadre du chapitre relatif à la Méditerranée de l'Acte final d'Helsinki. Certains Etats ont exprimé l'espoir que dans toutes les négociations sur le désarmement en matière d'armes nucléaires et de type classique en Europe il serait également tenu compte de la région de la Méditerranée.
- 8. Notant les résultats de la réunion des ministres des affaires étrangères des pays méditerranéens membres du Mouvement des pays non alignés tenue à Brioni (Yougoslavie) les 3 et 4 juin 1987, plusieurs Etats ont souligné une fois de plus la nécessité de poursuivre et renforcer le dialogue entre les pays méditerranéens membres du Mouvement des pays non alignés et les pays européens, en particulier ceux qui étaient riverains de la Méditerranée. Ils ont souligné notamment l'importance que les pays non alignés du bassin méditerranéen attachaient à l'intensification et à l'encouragement continus de contacts entre tous les Etats méditerranéens dans tous les domaines d'intérêt commun et ils ont ajouté qu'il existait de réelles possibilités de coopération. Un Etat a fait observer que le communiqué adopté à la réunion de Brioni contenait sur les questions Nord-Sud des assertions qui, de son point de vue, étaient inacceptables.
- 9. Un autre Etat a appelé l'attention sur une série d'initiatives qu'il avait prises au cours des deux dernières décennies en vue de promouvoir le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée. Ces initiatives portaient notamment sur la création d'un institut international de l'océan, d'un centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures en Méditerranée et, plus récemment, d'un centre européen de formation et de recherche dans le domaine de la pollution naturelle et technologique de la Méditerranée. Cet Etat a noté par ailleurs qu'il s'employait, dans le cadre du Commonwealth, à promouvoir une meilleure compréhension et une plus grande coopération dans la région de la Méditerranée.
- 10. Dans le cadre de l'examen de la question, certaines délégations ont également évoqué la question du terrorisme international et en particulier du terrorisme d'Etat ou parrainé par des Etats.

B. <u>Propositions tendant à renforcer la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée</u>

- 11. Compte tenu de la relation existant entre le développement dans les différentes régions, un Etat a indiqué que le concept régional continental actuel pourrait être remplacé par des approches régionales qui se chevauchent mais qui sont tout aussi valables. Il a rappelé sa proposition tendant à créer un centre régional de recherches scientifiques et techniques marines pour la Méditerranée, conformément aux articles 276 et 277 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.
- 12. Un autre Etat a appelé l'attention sur l'idée de créer un forum de la Méditerranée comme cadre pluridisciplinaire pour la promotion de la coopération dans la région, qui réunirait non seulement les représentants des Etats mais également des institutions scientifiques, éducationnelles, culturelles, artistiques et autres, ainsi que des personnalités éminentes spécialisées dans les études méditerranéennes.
- 13. Un Etat a rappelé certaines de ses propositions antérieures, à savoir l'application à la région de la Méditerranée des mesures propres à accroître la confiance, la réduction des formes armées, le retrait de la Méditerranée des navires porteurs d'armes nucléaires, la renonciation à déployer ce type d'armes sur le territoire des pays méditerranéens non nucléaires, l'engagement par les puissances nucléaires de ne pas employer ces armes contre tout pays méditerranéen qui n'accepte pas la présence de telles armes sur son territoire et l'application à la région de la Méditerranée de la proposition de création d'une zone exempte d'armes chimiques.

III. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS

BULGARIE

[Original : anglais] [18 mai 1988]

- 1. Au cours de la dernière décennie, les questions relatives à la région de la Méditerranée ont retenu de façon croissante l'attention de la communauté internationale. Alors que la situation en Europe évolue dans un sens positif, elle reste tendue dans la région de la Méditerranée, et ce pour des raisons multiples et bien connues, notamment la politique d'agression d'Israël contre les populations palestiniennes et arabes, la partition illégale de Chypre et la présence de bases militaires et unités navales étrangères dans la région.
- 2. La République populaire de Bulgarie, qui est située à proximité de la région de la Méditerranée, est, à juste titre, préoccupée par la situation complexe qui prévaut dans cette région. Deux de nos voisins de la Méditerranée ont sur leur territoire des bases militaires étrangères avec des arsenaux d'armes offensives diverses, notamment nucléaires. Par ailleurs, la Méditerranée est le site d'importants axes commerciaux, reliant la République populaire de Bulgarie aux autres continents du monde.

- La République populaire de Bulgarie considère qu'il existe de véritables possibilités d'amélioration de la situation dans la région de la Méditerranée. Il faudrait, au premier chef, prendre des mesures pour que le règlement des problèmes de la région méditerranéenne suive le rythme des négociations en cours sur la sécurité et le désarmement en Europe. Les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité prévues dans le document de la Conférence de Stockholm devraient être étendues à la région de la Méditerranée et les recommandations figurant dans les documents d'Helsinki et de Madrid qui concernent la région de la Méditerranée devraient être appliquées. La réunion de Vienne consacrée au suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pourrait être l'occasion de formuler de nouvelles idées et mesures propres à accroître la sécurité dans la région de la Méditerranée. Il importe également d'appuyer le train de mesures propres à accroître la sécurité dans la région, qui ont été proposés par les participants à la révnion des ministres des affaires étrangères des pays méditerranéens membres du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue à Brioni en juillet 1987. Les questions de coopération revêtent une importance particulière dans les domaines économique, scientifique et culturel. Il importe aussi que cette coopération soit étendue à cette importante question qu'est la protection de l'environnement dans la région. A cet égard, l'un des thèmes prioritaires de notre ordre du jour est la convocation d'une réunion sur la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée, similaire à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, avec la participation des pays méditerranéens et des autres Etats concernés.
- 4. La République populaire de Bulgarie est d'avis qu'en plus des propositions bien connues formulées récemment par l'Union soviétique et les Etats parties au Pacte de Varsovie, les dernières initiatives soviétiques dans ce domaine constituent une base importante et constructive pour un dialogue fructueux sur les problèmes de sécurité dans la région de la Méditerranée. Ces initiatives concernent notamment la réduction future et la limitation du nombre d'unités navales et des forces navales de l'URSS et des Etats-Unis d'Amérique, la notification préalable à l'autre pays ainsi qu'aux Etats de la Méditerranée des manoeuvres et exercices des forces navales, l'invitation d'observateurs à ces opérations et l'élaboration de principes propres à assurer la sécurité des voies maritimes les plus fréquentées de la Méditerranée.
- 5. La République populaire de Bulgarie réaffirme une fois de plus sa position selon laquelle le règlement politique des conflits dans la région de la Méditerranée et le démantèlement des bases et infrastructures militaires étrangères permettraient d'améliorer considérablement la situation dans la région.
- 6. La transformation de la région de la Méditerranée en une zone de paix, de sécurité et de coopération faciliterait le renforcement de la paix et de la sécurité en Europe et dans le monde entier. Il s'agit là d'une tâche difficile et pourtant réalisable à condition que les parties concernées fassent preuve de bonne volonté et déploient des efforts collectifs. La République populaire de Bulgarie est, pour sa part, disposée à contribuer dans toute la mesure du possible à sa réalisation.

ESPAGNE

[Original : espagnol]
[7 juillet 1988]

- 1. L'Espagne reconnaît l'importance d'encourager la paix, la sécurité et la coopération dans la Méditerranée; elle est consciente du lien qui existe entre la sécurité de cette région et celle de l'Europe.
- 2. L'Espagne estime cependant que la situation internationale ne permet pas encore d'aborder directement la question du renforcement de la sécurité dans la région de la Méditerranée.
- 3. L'Espagne préconise pour le moment le renforcement de la coopération dans la région auquel elle s'emploie déjà -, qui constitue le meilleur moyen de faire mûrir plus vite une situation qui permettrait d'aborder, avec des chances de succès, l'examen rigoureux des conditions propres à renforcer la sécurité dans la Méditerranée, objectif qui exige préalablement, par ailleurs, l'instauration d'une nécessaire stabilité des armements classiques en Europe à des niveaux plus bas.
- 4. Conformément à ce qui précède, l'Espagne a proposé à la réunion de suivi de Vienne, dans le cadre de la CSCE, la tenue à Palma de Majorque d'une réunion sur la protection des écosystèmes méditerranéens.
- 5. L'Espagne voit également d'un bon oeil les initiatives de coopération prises par d'autres pays riverains de la Méditerranée, fidèle à la même ligne de pensée, parmi lesquelles la récente initiative yougoslave de coopération touristique dans la région de la Méditerranée, sous réserve qu'elles respectent le principe d'universalité.
- 6. En dernier lieu, ayant à l'esprit le paragraphe 24 du document de la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe, l'Espagne réaffirme sa volonté d'entretenir des relations de bon voisinage avec tous les Etats de la région, compte dûment tenu de l'obligation de réciprocité et s'inspirant du contenu de la Déclaration sur les principes régissant les relations entre les Etats participants de la CSCE, afin de promouvoir la confiance et la sécurité et d'assurer l'instauration de la paix dans la région, conformément aux dispositions du chapitre de l'Acte final relatif à la Méditerrannée.

IRAQ

[Original : arabe]
[31 mars 1988]

L'Iraq réaffirme la position qu'il a déjà exprimée dans le document A/42/570 du 30 septembre 1987 et considère que cette position constitue le cadre approprié pour l'action en faveur du renforcement de la paix et de la sécurité dans la région de la Méditerranée.

OMAN

[Original : arabe] [25 avril 1988]

- 1. Il convient de se féliciter de l'intérêt croissant porté au renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée, eu égard à l'extrême importance de cette région et à l'interdépendance qui existe entre celle-ci et la sécurité et la paix, en Europe et dans les régions troublées de la planète.
- 2. Conscient des risques de détérioration de la situation dans la région de la Méditerranée, le sultanat d'Oman a appuyé les efforts tendant à renforcer la sécurité et la coopération dans la région et s'est joint en particulier au consensus qui a permis à l'Assemblée générale d'adopter sa résolution 42/90. Le sultanat d'Oman considère que la sécurité et la coopération auxquelles aspirent les Etats et les peuples de la région exigent une véritable volonté politique afin de trouver des solutions équitables et pratiques aux problèmes et crises que connaît la région et un surcroît d'efforts en vue d'atténuer les tensions et de créer les conditions d'une telle sécurité et d'une telle coopération dans tous les domaines au profit des pays et des peuples de la région. Cette sécurité et cette coopération doivent être établies sur la base de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, du droit à l'autodétermination, de la sécurité, du refus de toute forme d'ingérence, du respect des frontières internationales, du non-recours à la force ou à la menace de recours à la force, du refus de l'acquisition de territoires par la force et du règlement des différends par des voies pacifiques.

POLOGNE

[Original: anglais]
[3 août 1988]

- 1. La Pologne a pris acte avec satisfaction de l'évolution positive des relations internationales qui se manifeste d'un côté, par les progrès réalisés dans le dialogue sur le désarmement, dont l'accord relatif à l'élimination du continent européen de deux types de missiles nucléaires et les négociations en cours sur une réduction de 50 % des armes stratégiques, et, de l'autre, par un règlement progressif des conflits locaux. Certains conflits, surtout au Moyen-Orient et dans le golfe Persique, continuent néanmoins à menacer la sécurité, non seulement de ces deux régions, mais aussi du monde entier, étant donné le caractère indivisible de la sécurité aux échelons national, régional et mondial. La Pologne attache une grande importance à la mise en place d'un système général de paix et de sécurité internationales, dont les éléments essentiels seraient notamment la sécurité et la coopération dans les diverses régions.
- 2. La région de la Méditerranée, située entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie, est l'une des plus militarisées du monde. Son importance économique et stratégique et les nombreux différends et conflits tant intérieurs qu'internationaux, et de caractère territorial, ethnique, religieux ou économique y ont suscité des tensions graves et persistantes.

/...

- 3. Comme nous l'avons souvent déclaré, la situation au Moyen-Orient, surtout dans les territoires arabes occupés par Israël, nous préoccupe tout particulièrement. La Pologne n'a jamais cessé de se déclarer favorable à un règlement pacifique du conflit du Moyen-Orient, à négocier dans le cadre d'une conférence internationale de la paix sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties intéressées et compte dûment tenu de leurs intérêts légitimes. La difficulté majeure est de résoudre le problème palestinien et d'obtenir la reconnaissance par Israël du droit des Palestiniens à l'autodétermination.
- 4. La question du Liban doit également être réglée compte dûment tenu des intérêts de ce pays en matière de sécurité, notamment de la préservation de son indépendance et de son intégrité territoriale. La question de Chypre appelle les mêmes remarques.
- 5. La présence de soldats polonais à la FNUOD, sur les hauteurs du Golan, et auparavant à la FUNU II, dans la zone du canal de Suez et dans la péninsule du Sinaï, représente une contribution concrète de la Pologne à l'amélioration de la sécurité dans cette région.
- 6. La présence d'importantes forces navales de l'OTAN, avant tout de la VIe flotte américaine, dans la Méditerranée et en de nombreuses bases militaires des Etats riverains constitue une source de tension et d'inquiétude justifiée pour les Etats de la région ainsi que pour les autres Etats européens.
- 7. La Pologne soutient les initiatives visant à faire de la région de la Méditerranée une zone de paix et de coopération. Nous avons suivi avec attention toutes les initiatives prises en ce sens par les Etats non alignés de la région, auxquelles le Mouvement des pays non alignés dans sa totalité prête appui. Nous soutenons aussi les propositions dont le but est de renforcer la sécurité et de promouvoir la coopération, qui ont été formulées aux réunions ministérielles des membres méditerranéens du Mouvement des pays non alignés, à La Valette en 1984 et aux îles Brioni en 1987. Nous accueillons avec une véritable satisfaction les décisions qu'ont prises les six ministres des affaires étrangères des Etats balkaniques, lors de leur première réunion tenue à Belgrade en février 1988, tendant à confirmer les initiatives antérieures qui visaient à transformer les Balkans en une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes chimiques et à proposer de nouvelles mesures touchant la coopération dans différents domaines.
- 8. La création d'une zone de paix et de coopération dans la région de la Méditerranée, y compris les Balkans, exige le retrait de toutes les troupes étrangères et bases militaires de cette région. Ceci s'applique en particulier aux forces navales des deux grandes puissances. La Pologne a appuyé les propositions de l'Union soviétique tendant à limiter et à éliminer de cette région les potentiels militaires des deux superpuissances, sur la base du principe de l'égalité, ainsi qu'une initiative toute récente du 16 mars 1988, tendant à geler leurs potentiels militaires dans cette région et à fixer un plafond. La Pologne soutient sans réserve cette initiative, ainsi que les propositions tendant à introduire des mesures propres à accroître la confiance, sur le plan militaire, dans la région de la Méditerranée, sur la base d'un accord entre l'Union soviétique et les Etats-Unis.

- 9. Nous sommes également favorables à la convocation conformément à la proposition de l'Union soviétique d'une conférence de représentants des Etats méditerranéens et des autres Etats concernés, qui examinerait toutes les initiatives portant sur la sécurité et la coopération dans la région, notamment celles proposées par les Etats méditerranéens. Ce serait là un pas important vers la création d'une zone de paix et de coopération dans la région.
- 10. De nombreuses propositions qui figurent dans les documents des réunions ministérielles des pays non alignes de la Méditerranée et de la réunion des Etats balkaniques semblent de nature à accroître la confiance sur le plan économique. Depuis de nombreuses années, la Pologne attache une attention particulière à de telles mesures dans l'hypothèse où elles pourraient s'appliquer à l'échelon tant mondial que régional. La Pologne a maintes fois soulevé cette question à l'Organisation des Nations Unies et se tient prête à participer, dans la mesure de ses moyens, aux efforts multilatéraux que déploient les Etats de la Méditerranée de concert avec d'autres Etats.
- 11. La communauté internationale a généralement reconnu l'étroite relation qui existe entre la sécurité de la région méditerranéenne et celle de l'Europe, relation confirmée par les documents de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, les réunions ministérielles des membres méditerranéens du Mouvement des pays non alignés, le Mouvement des pays non alignés et l'Organisation des Nations Unies. La dimension méditerranéenne du processus engagé par la Conférence, inscrite dans l'Acte final, a été dégagée au cours de réunion: ultérieures qui ont confirmé l'engagement politique pris par les Etats participant à la Conférence de contribuer à la cause de la paix, de la sécurité et de la justice et de développer des relations de bon voisinage avec les pays de cette région. La Pologne est favorable à l'application intégrale des dispositions pertinentes de l'Acte final de la Conférence, du Document final de la Réunion de Madrid et du Document de la Réunion de Stockholm concernant les mesures propres à accroître la confiance, ainsi que la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée. La Pologne est également favorable à l'application des recommandations spécifiques qui figurent dans les documents de la réunion de La Valette et du Séminaire de Venise concernant la coopération dans cette région, ainsi que la coopération entre les Etats non participants et les Etats participants.
- 12. Pour sa part, la Pologne souhaite appeler l'attention sur la partie du Document de la Conférence de Stockholm qui précise et confirme le principe du non-recours à la force. L'application de ce principe et de tous les autres principes proclamés par la CSCE, que les Etats participant à la Conférence se sont engagés à appliquer non seulement dans leurs relations mutuelles, mais aussi dans leurs relations avec d'autres Etats, infléchirait dans un sens favorable l'évolution pacifique de la région de la Méditerranée. La Pologne et les autres Etats socialistes attachent une grande importance à l'observation de ces principes, notamment à la confirmation et à l'application du principe du non-recours à la force.
- 13. Comme les autres Etats socialistes d'Europe et les Etats méditerranéens non alignés participant au processus de la CSCE, la Pologne préconise d'étendre à la région de la Méditerranée les mesures propres à accroître la confiance dans le domaine militaire sur lesquelles l'accord s'est établi dans le cadre de la CSCE. La Pologne a été le premier pays, lors de la réunion tenue à Vienne par la CSCE, à

A/43/579 Français Page 10

présenter une proposition tendant à élargir la portée des travaux de la Conférence sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe, aux fins d'englober les questions relatives à la réduction des armements classiques et d'assurer la stabilité militaire en Europe. Le plan polonais visant à réduire les armements et à accroître la confiance en Europe centrale, présenté le 8 mai 1987 par le Général Jaruzelski, est partie intégrante des efforts déployés pour instaurer la détente et réduire les armements dans toute l'Europe, "de l'Atlantique à l'Oural". Son application empêcherait de transférer des armements d'une partie de l'Europe à l'autre ou même hors du continent européen.

- 14. Le renforcement de la sécurité dans la région de la Méditerranée ouvrirait aux Etats méditerranéens des perspectives de coopération plus larges, tant entre eux qu'avec d'autres Etats. Des organisations internationales comme le PNUE, l'OMS, l'Unesco et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe pourraient jouer un rôle important dans le développement de cette coopération. La Pologne a participé à leurs activités et elle est prête à coopérer à l'application de nombreux projets entrepris de concert par ces organisations, dont ceux concernant la région méditerranéenne, comme par exemple le projet TEM-TER relatif aux transports.
- 15. La Pologne, qui maintient des relations diplomatiques et élargit une coopération commerciale, économique et culturelle mutuellement avantageuse avec presque tous les pays méditerranéens, souhaite grâce au dialogue politique étendre celle-ci au domaine industriel, ainsi qu'à la protection et à la conservation des monuments archéologiques et architecturaux, et l'instaurer entre les centres scientifiques ou de recherche.
- 16. Berceau de la civilisation européenne, la région de la Méditerranée devrait rester, grâce à son patrimoine culturel, un centre d'inspiration pour la région environnante. En concrétisant la proposition tendant à créer un forum méditerranéen, qu'ont avancée les Etats de la région, on pourrait mieux protéger les plus hautes valeurs culturelles et en tirer plus largement parti, car elles sont un élément du patrimoine de l'humanité qui contribue de manière éminente à préparer les sociétés à vivre dans la paix.
- 17. Le Gouvernement de la République populaire de Pologne réaffirme son plein appui à la résolution adoptée le 7 décembre 1987 par l'Assemblée générale sur le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée et se déclare de nouveau prêt à coopérer en permanence à l'application de ses dispositions.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

[Original : anglais]
[12 juillet 1988]

1. A l'ère nucléaire et spatiale, le maintien de la paix et le renforcement de la sécurité internationale sont devenus la préoccupation majeure en politique internationale. Sur la scène mondiale, on est plus que jamais conscient que les problèmes qui ont une incidence déterminante sur la paix et la sécurité ne peuvent être réglés que par des moyens politiques. C'est ce qu'a souligné le Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, Eric Honecker, lorsqu'il a

déclaré ce qui suit : "Une analyse des affaires internationales montre qu'après des années marquées par une aggravation des affrontements, une accélération constante de la course aux armements et une exarcerbation des tensions, les signes précurseurs d'un changement pour le mieux sont à présent perceptibles."

- 2. Le processus de désarmement a été mis en branle par l'entrée en vigueur du Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée. La République démocratique allemande a contribué de son mieux à la conclusion de cet instrument. A présent, on commence à voir se dessiner un monde exempt d'armes nucléaires et non violent. Par ailleurs, il y a un enseignement important à tirer de ce traité, qui est le suivant : il est, après tout, possible de trouver des solutions justes et durables aux problèmes les plus complexes. Il importe au plus haut point de prendre conscience de ce fait si l'on veut que les forces de la raison et du réalisme continuent d'oeuvrer avec succès au développement et au renforcement de ce processus de désarmement embryonnaire et à la préservation d'une sécurité totale et égale pour tous les Etats et les peuples et, partant, à l'éloignement de la catastrophe nucléaire. Cela exige du réalisme, du discernement et une compréhension des intérêts d'autrui.
- 3. A cet égard, la réunion au sommet entre le Secrétaire général Gorbatchev et le Président Reagan a été un événement véritablement encourageant en ce sens qu'elle a permis d'instaurer des conditions propices à la conclusion entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'un traité visant à réduire de 50 % leurs armes stratégiques et offensives, traité qui permettra sans aucun doute de poursuivre et de renforcer le processus du désarmement nucléaire. Les perspectives d'une limitation des explosions nucléaires expérimentales et d'une interdiction des armes chimiques à travers le monde sont bonnes. Il est également permis d'espérer que les missiles d'une portée inférieure à 500 kilomètres seront inclus dans le processus du désarmement. Dans le sillage du sommet, de nouvelles possibilités d'apporter des solutions pacifiques aux conflits régionaux se dessinent, ce qui ne manquera pas de contribuer au renforcement de la sécurité régionale et internationale.
- Situé sur la ligne de contact entre les pays du Pacte de Varsovie et ceux de l'OTAN, la République démocratique allemande entend veiller à ce que le foyer paneuropéen reste dans les temps à venir habitable et que les Etats et les peuples y vivent en bonne intelligence. Le principal souci de la République démocratique allemande est de renforcer la sécurité et la coopération dans toutes les régions du continent européen, grâce notamment à une politique favorable au dialogue. Elle appuie vigoureusement l'extension du désarmement nuclé, le en Europe à d'autres domaines ainsi que la réduction et, dans un deuxième te ps, l'élimination des systèmes d'armes nucléaires tactiques. L'objectif ultime est de réduire les arsenaux militaires en Europe et de structurer et déployer les forces armées de façon à mettre les deux camps à l'abri d'une attaque surprise et à rendre totalement impossibles les opérations offensives. La République démocratique allemande tient à réaffirmer, à cet égard, qu'elle est par principe disposée à passer d'une option zéro à une autre sur un pied d'égalité et à sécurité égale. C'est aussi pour cette raison qu'elle a proposé, conjointement avec la Tchécoslovaquie, de créer un couloir exempt d'armes nucléaires et une zone exempte d'armes chimiques en Europe centrale.

A/43/579 Français Page 12

- 5. La Réunion internationale sur les zones exemptes d'armes nucléaires, qui a eu lieu à Berlin du 20 au 22 juin 1988, a montré clairement que l'idée d'établir de telles zones jouissait d'un vaste appui, parmi les hommes d'Etats, les parlementaires, les scientifiques et les forces sociales de tous les continents. La Réunion a, en outre, mis en évidence le sentiment croissant qu'à l'ère nucléaire et spaciale, la sécurité régionale et la sécurité mondiale étaient étroitement liées.
- 6. Avec ses alliés, la République démocratique allemande est d'avis que les efforts déployés en vue de renforcer la stabilité en Europe doivent s'accompagner de fermes mesures destinées à réduire les activités militaires dans les mers et les océans qui entourent ce continent. A cet égard, la région méditerranéenne, où sont concentrés de formidables potentiels militaires et où couvent des conflits régionaux complexes, dans certains cas depuis des décennies, revêt une importance particulière.
- 7. Vu l'importance géostratégique de la Méditerranée, qui relie trois continent, toute tentative faite pour atténuer les tensions dans la région aurait une incidence positive sur l'Europe, l'Asie et l'Afrique. C'est pourquoi la République démocratique allemande préconise, avec les autres Etats Membres du Traité de Varsovie, de transformer durablement la Méditerranée en une zone de paix, de sécurité et de coopération.
- 8. Bien qu'elle ne soit pas un Etat riverain de la Méditerranée, la République démocratique allemande apporte sa contribution à la réalisation de cet objectif dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et par le biais d'autres initiatives politiques multilatérales et bilatérales. Elle appuie activement les propositions de l'URSS, des autres Etats socialistes, des pays non alignés et d'autres pays tendant à instaurer dans la région un climat plus sain dans les domaines politique, économique, militaire, scientifique, technique et écologique. Elle apprécie particulièrement l'initiative soviétique visant à geler les forces navales soviétiques et américaines déployées en Méditerranée et à leur fixer des plafonds.
- 9. À cet égard, la RDA acueille avec satisfaction les mesures de confiance relatives aux forces navales telles que celle qui ont été proposées par l'URSS à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. L'application de ces mesures pratiques selon les modalités ci-après favoriserait le renforcement de la confiance, de la stabilité et de la sécurité en Méditerranée. Ces modalités seraient les suivantes :
- Notification préalable des mouvements et des manoeuvres des forces navales et aéronavales; limitation du nombre, de l'ampleur et du champ de ces manoeuvres; invitation d'observateurs et échange de données;
- Etablissement de zones partiellement démilitarisées et de zones de confiance accrue dans les régions où passent les voies maritimes internationales les plus fréquentées et retrait des forces et des moyens offensifs de ces zones;
- Limitation du nombre de navires porteurs d'armes nucléaires tactiques; divulgation par l'URSS et les Etats-Unis - sur une base de réciprocité - de renseignements indiquant si leurs navires mouillant dans des ports étrangers sont

٤

dotés ou non d'armes nucléaires; et mise au point concertée de moyens techniques permettant de vérifier si des navires sont dotés d'armes nucléaires.

- 10. Dans le même temps, la République démocratique allemande préconise que l'on redouble d'efforts pour éliminer les foyers de tensions dans la région méditerranéenne.
- 11. Elle est favorable à un règlement global, juste et durable du conflit du Moyen-Orient par des efforts collectifs. Aussi appuie-t-elle la proposition tendant à tenir une conférence internationale sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, à laquelle toutes les parties concernées, y compris l'OLP, participeraient en vue d'atteindre cet objectif.
- 12. D'autre part, la République démocratique allemande considère que la convocation, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, d'une conférence internationale représentative, à laquelle Chypre avec des représentants de la Grèce et de la Turquie -, les Etats membres du Conseil de sécurité de l'ONU et d'autres Etats pourraient participer, serait un moyen efficace de régler les aspects internationaux de la question chypriote.
- 13. Pour la République démocratique allemande, la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays des Balkans est un exemple qui montre que les efforts déployés à l'échelon sous-régional par des Etats appartenant à différents horizons sociaux peuvent améliorer la compréhension, atténuer les préjugés et renforcer la coopération en Méditerranée.
- 14. La République démocratique allemande appuie la tenue d'une réunion d'experts, dans le cadre de la réunion de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, à Vienne, en vue de l'examen des questions relatives à la sécurité et à la coopération en Méditerranée.
- 15. L'établissement et le développement de relations mutuellement bénéfiques avec les Etats méditerranéens est un autre aspect essentiel du renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée et au-delà de cette région. Conformément à la politique extérieure axée sur la paix qui est la sienne, la République démocratique allemande s'est toujours efforcée de développer, dans le cadre de la coexistence pacifique, des relations de respect mutuel et de confiance avec les Etats riverains de la Méditerranée et tous les Etats de la région ayant un rôle politique et militaire important.
- 16. Ceci constitue aux yeux de la République démocratique allemande une contribution concrète aux efforts visant à faire de la région méditerranéenne une zone de paix et de coopération.

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE DE BIELORUSSIE

[Original : russe]
[19 juillet 1988]

1. La RSS de Biélorussie espère bien que les tendances positives qui se sont manifestées ces derniers temps dans la situation internationale continueront à s'approfondir aussi bien qu'à s'amplifier, sous l'angle géographique en particulier

/...

et s'étendront aux régions où des conflits persistent encore. La situation en Méditerranée ne peut de son côté que bénéficier de ces tendances.

- 2. En particulier, l'entrée en vigueur du traité entre l'URSS et les Etats-Unis relatif à l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à portée plus courte a des conséquences pratiques positives pour la région. Il importe de ne pas laisser cette tendance positive se réduire à zéro ou s'inverser par toutes les questions de "compensation", de "modernisation" ou de redéploiement.
- 3. La RSS de Biélorussie qui estime que la paix et la sécurité internationales doivent être garanties par une action globale est donc favorable à une approche d'ensemble des problèmes de la Méditerranée. A cet égard, elle appuie les initiatives et efforts divers des Etats méditerranéens sur les plans politique, militaire et écologique pour faire de la région une zone de paix et de coopération. Malheureusement, ces propositions n'ont toujours pas pu être mises en pratique par suite de la situation en Méditerranée.
- 4. Depuis plusieurs années, et notamment en 1987 (voir A/42/570), la RSS de Biélorussie a communiqué au Secrétaire général des réflexions et des propositions sur les mesures à prendre pour faire sortir la Méditerranée de l'affrontement et l'orienter dans la voie qui permettra d'accroître la sécurité véritable de tous les Etats de la région, de renforcer la stabilité et la coopération.
- 5. La RSS de Biélorussie confirme de nouveau les propositions qu'elle a déjà avancées et souligne que l'objectif consistant à instaurer rapidement une zone de paix et de coopération en Méditerranée, la réduction du face à face militaire, le passage à des activités internationales dans la région sur la base de la nouvelle philosophie politique serait notamment facilité si les Etats-Unis et l'Union soviétique retiraient simultanément leurs flottes militaires de la Méditerranée, comme l'a proposé l'URSS, un premier pas dans cette voie consistant pour les deux Etats à geler réciproquement le nombre de leurs navires et des effectifs de leurs forces navales et à fixer ultérieurement un chiffre limite.
- 6. De plus, l'URSS et les Etats-Unis pourraient à l'avance se notifier mutuellement et signaler à tous les pays de la Méditerranée les mouvements de navires de guerre et les exercices navals, inviter des observateurs à y assister, avant même de s'entendre sur des mesures visant à instaurer la confiance dans ce domaine à l'échelle de toute l'Europe. La Méditerranée pourrait ainsi donner en quelque sorte le ton dans un domaine aussi important.
- 7. Il faut aussi garantir la sécurité de la navigation en Méditerranée.
- 8. Une conférence des représentants des Etats méditerranéens et d'autres Etats intéressés contribuerait à faire progresser l'initiative tendant à créer une zone de paix et de coopération, et à mettre en pratique d'autres propositions dans ce sens formulées lors de divers forums réunissant des pays de la région.

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE D'UKRAINE

[Original : russe]
[21 juillet 1988]

- 1. Etant donné que le climat international s'améliore et qu'on en vient à des mesures réelles de désarmement grâce à l'entrée en vigueur du traité historique relatif à l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à portée plus courte, il est particulièrement important de trouver une solution aux foyers de tension qui susbsistent encore, l'un de ces dangereux foyers étant la Méditerranée. Il persiste dans la région un enchevêtrement complexe d'intérêts contradictoires, le face-à-face militaire a atteint un niveau élevé et des conflits surgissent.
- 2. On voit à l'heure actuelle se créer dans le monde les conditions réelles permettant d'étendre à cette région extrêmement importante le processus positif qui se fraie un chemin en Europe et dans le reste du monde.
- 3. Conformément au Traité soviéto-américain relatif à l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à portée plus courte, un grand nombre de ces missiles installés en Méditerranée ou pointés sur la région seront éliminés. Les perspectives de nouvelles réductions radicales et, ultérieurement, d'une suppression totale de l'arme nucléaire pour le bien des peuples du monde, y compris des pays méditerranéens, deviennent plus réelles. Les efforts que font de nombreux pays des Balkans pour transformer leur région en une zone de paix et de coopération, exempte d'armes nucléaires et chimiques, de forces armées et de bases étrangères sont bien accueillis.
- 4. Les plans visant à "compenser" les missiles américains éliminés en vertu du Traité par une accumulation d'autres types d'armes, en particulier basés en mer et aéroportés, suscitent toutefois une vive inquiétude.
- 5. La situation dans la Méditerranée qui jouxte immédiatement la mer Noire intéresse directement la RSS d'Ukraine.
- 6. Cette dernière continue à militer pour que la Méditerranée, zone d'affrontement militaire et politique, devienne une zone de paix, de sécurité et de coopération stables, et elle appuie les mesures concrètes proposées par des Etats pacifiques pour assainir la situation dans la région.
- 7. Il importe de réduire d'urgence le face-à-face nucléaire qui subsiste encore. C'est à quoi contribuerait, selon la RSS d'Ukraine, la mise en pratique des nombreuses mesures concrètes proposées par l'Union soviétique, visant en particulier à étendre à cette région des mesures arrêtées d'un commun accord pour instaurer la confiance, à réduire les forces armées, à retirer de la Méditerranée les navires porteurs d'armes nucléaires, à s'abstenir de déployer des armes nucléaires sur le territoire de pays méditerranéens non nucléaires, à ce que les puissances nucléaires s'engagent à ne pas utiliser l'arme nucléaire contre un pays méditerranéen qui n'a pas autorisé le apploiement de telles armes sur son territoire. L'Union soviétique s'est déclarée prête à retirer ses forces navales de la Méditerranée si les Etats-Unis faisaient de même, le premier pas consistant

A/43/579 Français Page 16

pour les deux pays à geler, à partir du ler juillet de cette année, le nombre de leurs navires et les effectifs de leurs forces navales se trouvant actuellement en Méditerranée et à fixer ultérieurement un chiffre limite.

- 8. Avant même de s'entendre sur des mesures visant à renforcer la confiance dans l'esprit des Accords de Stockholm, l'URSS et les Etats-Unis pourraient se notifier mutuellement à l'avance et signaler à tous les pays méditerranéens les mouvements de navires de guerre et les exercices navals et inviter des observateurs à y assister.
- 9. La RSS d'Ukraine suit attentivement et appuie l'élaboration par des pays méditerranéens et d'autres pays intéressés de principes et de méthodes pour garantir la sécurité de la navigation pacifique. Une conférence spéciale de ces Etats pourrait rassembler, analyser et systématiser en vue de les mettre en pratique toutes les propositions visant à instaurer la paix et la stabilité dans la région. Ce serait là un pas en avant considérable.
- 10. La RSS d'Ukraine réaffirme qu'elle demeure prête à contribuer activement à concrétiser l'idée de faire de la Méditerranée une zone de paix, de sécurité et de coopération.

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

[Original : russe]
[9 mai 1988]

- 1. C'est avec intérêt que l'Union soviétique suit les événements et les processus à l'oeuvre en Méditerranée.
- 2. Le face-à-face militaire demeure malheureusement important dans la région, des conflits persistent et des situations de conflit s'enveniment parfois. La Méditerranée n'a pas encore été touchée par les tendances positives qui se sont généralement manifestées l'année dernière dans les relations entre l'Est et l'Ouest. De plus, après la signature du Traité relatif à l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à portée plus courte, le fait que la Méditerranée n'y est pas incluse se fait maintenant de plus en plus sentir et remarquer. Les plans visant à englober la région dans la zone géographique possible de "compensation" des moyens de destruction de masse qui ont été éliminés sont particulièrement dangereux pour la région.
- 3. Nous ne sommes pas enclins à porter sur la région un regard simpliste, suivant les stéréotypes de l'affrontement entre l'Est et l'Ouest et encore moins de la lutte soviéto-américaine. Nous n'avons certes pas non plus l'intention d'ignorer dorénavant les problèmes locaux de la région, la complexité et la diversité des intérêts qui s'y enchevêtrent et des aspirations des pays méditerranéens eux-mêmes. Nous nous réjouissons de la plupart de leurs initiatives et nous les soutenons. Ces initiatives n'ont malheureusement pas reçu de concrétisation véritable. Le problème est, semble-t-il, qu'il existe une interdépendance dialectique entre la situation générale en Méditerranée et la solution de questions régionales concrètes. C'est pourquoi il nous semble opportun d'aborder les problèmes de la Méditerranée de façon globale et intégrée et d'en faire progresser parallèlement la solution à divers niveaux.

1...

- 4. Voilà quelles sont nos vues générales sur la situation complexe et parfois contradictoire régnant en Méditerranée. En ce qui concerne le rôle que pourrait jouer l'Union soviétique pour améliorer le climat dans la région, on aimerait déclarer ce qui suit.
- 5. A l'heure actuelle, le traité historique conclu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis étant devenu réalité, on peut procéder en pratique à l'élimination d'un bon nombre de missiles à portée intermédiaire et à portée plus courte installés en Méditerranée ou pointés sur la région. Ce pas important vers la réduction du face-à-face militaire ouvre de nouvelles perspectives de renforcer la sécurité en Méditerranée.
- 6. L'Union soviétique respecte strictement les dispositions de l'Acte final d'Helsinki et du Document final de Madrid et s'en tient scrupuleusement aux mesures propres à instaurer la confiance, qui sont entrées dans la pratique mondiale et qui ont fait leurs preuves. Elle est prête à continuer à développer les Accords de Stockholm, et à les étendre aux activités navales, y compris en Méditerranée. Que nous ayons saisi la partie américaine de cette question lors de la visite qu'a faite aux Etats-Unis en mars dernier le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, E. A. Chevardnadze, est à considérer comme une mesure pratique dans ce sens.
- 7. Nous avons également exprimé notre appui aux propositions et aux mesures concrètes prises par les pays méditerranéens eux-mêmes. Les résultats de la réunion à Brioni (Yougoslavie, juin 1987) des Etats méditerranéens parties au Mouvement des pays non alignés ont été bien accueillis en Union soviétique, de même que ceux de la rencontre récente à Belgrade (février 1988) des ministres des affaires étrangères des pays des Balkans. L'URSS a favorablement réagi à l'appel que lui ont lancé les participants de la réunion de Brioni. Il s'est engagé entre l'URSS et ce groupe d'Etats un dialogue animé, plein d'intérêt et utile pour les deux parties.
- 8. Nous nous réjouissons de la proposition de Malte, de Chypre et de la Yougoslavie relative à la convocation d'une conférence d'experts des pays participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe concernant les problèmes de la Méditerranée, de l'initiative de la Chambre des représentants de la République de Chypre touchant la convocation d'une conférence de parlementaires des pays méditerranéens pour faire progresser l'idée d'une Méditerranée exempte d'armes nucléaires et de forces armées ou de bases étrangères. A notre avis, les propositions de l'Espagne sur l'écosystème de la Méditerranée et de Malte touchant une réunion sur les questions de terrorisme rassemblant les pays méditerranéens méritent aussi d'être appuyées.
- 9. Nous avons, avec la grande majorité des Etats méditerranéens, de bonnes relations, constructives et productives, dans presque tous les domaines. Nous nous proposons de les développer encore car c'est ainsi, nous semble-t-il, que nous pouvons contribuer au règlement des différends opposant les pays de la région au renforcement et au développement de la coopération entre eux.
- 10. Mais c'est à l'avenir que nous nous intéressons essentiellement. Il y a encore beaucoup à faire en Méditerranée, presque tout est à faire. Nos propositions portent sur l'avenir à long terme. Etant donné le lien indissoluble existant entre la sécurité dans la Méditerranée et la sécurité en Europe, l'Union

soviétique propose d'appliquer à la Méditerranée des mesures arrêtées d'un commun accord pour instaurer la confiance, de réduire les forces armées qui y sont déployées, de retirer les navires porteurs d'armes nucléaires, de s'abstenir de déployer des armes nucléaires sur le territoire de pays méditerranéens non nucléaires; elle propose aussi que les puissances nucléaires s'engagent à ne pas utiliser cette arme contre un pays méditerranéen qui n'a pas autorisé le déploiement de telles armes sur son territoire. Il n'y a pas pour la partie soviétique de nécessité à maintenir constamment la flotte de guerre soviétique en Méditerranée. Si les Etats-Unis retiraient leur flotte, l'Union soviétique ferait immédiatement de même. Nous sommes prêts à aller même plus loin dans ce sens.

- 11. Comme l'a déclaré récemment à Belgrade le Secrétaire général du Comité central du PCUS, M. S. Gorbatchev, l'Union soviétique pourrait, comme première mesure et sur la base de la réciprocité avec les Etats-Unis, geler à compter du ler juillet de cette année le nombre de ses navires et les effectifs de ses forces navales se trouvant en Méditerranée, et on pourrait fixer ultérieurement un chiffre limite.
- 12. Nous estimons que pour réduire le face-à-face militaire dans la région, l'Union soviétique et les Etats-Unis, avant de s'entendre sur des mesures visant à instaurer la confiance dans l'esprit des Accords de Stockholm, pourraient à l'avance se notifier mutuellement et signaler à tous les pays de la Méditerranée les mouvements de navires de guerre et les exercices navals et inviter des observateurs à y assister.
- 13. A notre époque, la Méditerranée est avant tout une artère importante de transport, une voie de navigation intense. Garantir la navigation pacifique dans le bassin méditerranéen répondrait aux intérêts et aux besoins économiques de la vaste majorité des Etats du monde. C'est pourquoi l'Union soviétique suivrait avec attention et appuierait toute proposition constructive dans ce domaine.
- 14. Comme on l'a signalé précédemment, on dispose déjà d'un bon nombre d'idées et de propositions diverses dignes d'attention concernant l'ensemble des problèmes de la Méditerranée. Nous pensons qu'il est maintenant nécessaire de constituer un mécanisme international pour choisir, systématiser et définir l'ordre de priorité et de réalisation de ces propositions. C'est ce dont pourrait s'occuper une conférence des représentants des Etats méditerranéens et d'autres pays intéressés. Cette idée nous tient à coeur, mais nous ne sommes pas les seuls qu'elle intéresse. Elle revêt un caractère d'actualité de plus en plus aigu et répond pleinement aux dispositions du paragraphe 7 de la résolution 42/90. Il semble que l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer un rôle important à cet égard. De notre côté, nous sommes prêts à appuyer ses efforts dans ce domaine.
- 15. En formulant cette proposition, l'Union soviétique se fonde sur le fait que sa réalisation ferait partie intégrante de la mise en place d'un système général de paix et de sécurité internationales, assainirait radicalement la situation en Méditerranée et dans les régions voisines, permettrait d'atténuer les conflits locaux dans la région et contribuerait à créer un climat de bon voisinage et de confiance réciproque. La partie soviétique est prête à coopérer avec tous les pays intéressés pour faire de la Méditerranée une zone de paix et de coopération par la recherche collective de solutions constructives et l'instauration d'un dialogue approfondi sur ces questions, se déroulant dans un esprit de conciliation.